

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
Effectif légal 86	14 mars 2022	21 mars 2022
En exercice 85		
Quorum 67		
Votants 79		
Suffrages exprimés : 79		

Séance du 06 avril 2022

N°220406-13

L’an deux mil vingt-deux, le 06 avril à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Cathy BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Raphaël DISTANTE, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Philippe DUFOUR, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Hervé JOLLY, David LAMBION, Barbara LANGE, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, René VIMONT

Étaient absents représentés par leur suppléant :

Jean-François BUREL représenté par Yves GRENET
Patrice FAUCON représenté par Jean-Paul BEUVIN

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Lydie BRETTE a donné pouvoir à Martine CORUBLE
Philippe CABIN a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Christine CHANGEUX a donné pouvoir à René VIMONT
Valérie CORCEL a donné pouvoir à Jean-François OUVRY
Franck FOIRET a donné pouvoir à Stéphane FOLLIN
Nicole GIBOURDEL a donné pouvoir à Jean-Pierre THEVENOT
Rémi HEROUARD a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Jean-Robert LANCHON a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Martine LE PAIH a donné pouvoir à Luc POLINSKI
Alain LEPREUX a donné pouvoir à Jean-François OUVRY
Sylvain MONNIER a donné pouvoir à Gérard COLIN
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY

Absent excusé :

Pierre-Yves JEGAT

Absents :

Emmanuel BOUST, Philippe CARREIN, Annie DUMENIL, Pascal LARGILLET, Patrick VICTOR

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine LOZAY-ANNEBIQUE a été élue secrétaire de séance.

*_*_*_*

FINANCES – Mise à jour du plan de financement prévisionnel du Budget de Viabilisation de la ZI de Sasseville

N°13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu ensemble les articles L.2322-1 et L.2322-2 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, modifié par l'arrêté du 1^{er} juillet 2021,

Vu la délibération n°150218-04 du 18 février 2015 créant le budget annexe Viabilisation ZI de Sasseville sous la nomenclature M14 en comptabilité de stocks,

Vu le plan de financement pluriannuel et prévisionnel du budget présenté ci-dessous,

Considérant qu'il est possible dès 2022 de rembourser une partie de l'avance du budget principal à hauteur de 240 698 €, suite aux ventes des lots viabilisés en 2021,

Considérant que le solde de l'avance remboursable du budget principal sera remboursé au budget principal au fur et à mesure des ventes des lots viabilisés,

Considérant que le prix de vente des lots est fixé, par délibération n°210929-19 du 29 septembre 2021, à 12 € HT le m²,

Considérant qu'il est nécessaire de budgétiser en 2022 une subvention du budget principal estimée à 101 581 € correspondant à la différence entre le prix de revient et le prix de vente des terrains,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 15 mars 2022,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 16 mars 2022.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte le plan de financement ci-dessous,**
- **autorise le Président à verser une subvention du Budget Principal vers le budget Viabilisation ZI de Sasseville estimée à 101 581 €, selon l'échéancier prévu, afin de palier à la différence entre le prix de revient et le prix de vente des terrains,**
- **autorise le Président à rembourser une partie de l'avance du budget principal à hauteur de 240 698 €,**

PLAN DE FINANCEMENT PLURIANNUEL ET PREVISIONNEL - BUDGET VIABILISATION ZI DE SASSEVILLE

LIBELLE DES DEPENSES		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
COUT HT										
6015	Transfert de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	56 194,63 €				
	TOTAL 6015	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	56 194,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Frais de géomètre	1 100,00 €	1 203,41 €	768,36 €	1 040,00 €	0,00 €	835,97 €	0,00 €		
0	Etude de faisabilité financière					0,00 €				
4	Etudes services techniques - maîtrise d'œuvre					0,00 €				
	TOTAL 6045	1 100,00 €	1 203,41 €	768,36 €	1 040,00 €	0,00 €	835,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Travaux de voirie					0,00 €				
	Travaux de réseaux - Eaux usées	95 713,91 €	100 890,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
	Travaux de réseaux - Eaux pluviales					0,00 €				
	Basse tension - Génie civil téléphone					0,00 €		0,00 €		
	Eclairage public appareillage	0,00 €	25 043,74 €	83 756,10 €	0,00 €	0,00 €				
	Tickets bleus EDF					0,00 €				
6	Réseau gaz	7 900,20 €	7 900,20 €	768,36 €	0,00 €	0,00 €				
0	Branchement gaz					0,00 €				
	TOTAL 605	7 900,20 €	7 900,20 €	768,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Adduction eau potable	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
	Plantation de haies	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
	Plantation es parcelles verts publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
	Signalisation	1 473,40 €	1 473,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
	Mobilier urbain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
	Aménagement d'un rond-point	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
	TOTAL 608	1 473,40 €	1 473,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Frais d'affichage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
0						0,00 €				
8	TOTAL 608	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Régularisation TVA	6,62 €	0,00 €	1,30 €	0,00 €	0,00 €	0,32 €	0,00 €	5,00 €	
8	TOTAL 658	6,62 €	0,00 €	1,30 €	0,00 €	0,00 €	0,32 €	0,00 €	5,00 €	0,00 €
	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	103 430,66 €			1 848,57 €	1,09 €			101 581,00 €	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	479 357,36 €	136 511,11 €	84 525,76 €	2 888,57 €	56 195,72 €	836,29 €	0,00 €	101 586,00 €	0,00 €
16874	Avance remboursable du budget principal	316 001,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	240 698,00 €	75 303,02 €
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT	45 917,91 €			0,98 €	2 888,46 €	21 138,53 €	21 889,94 €	0,00 €	
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	361 918,93 €	0,00 €	0,00 €	0,98 €	2 888,46 €	21 138,53 €	21 889,94 €	240 698,00 €	75 303,02 €
	TOTAL DEPENSES	841 276,29 €	136 511,11 €	84 525,76 €	2 889,55 €	59 004,18 €	21 974,82 €	21 889,94 €	342 284,00 €	75 303,02 €
	LIBELLE DES RECETTES									
7015	Vente de terrains aménagés	185 736,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 792,00 €	0,00 €	129 760,00 €	0,00 €	37 184,00 €
75822	Subvention exceptionnelle	101 581,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	101 581,00 €	
7473	Subvention Département	36 162,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 162,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7488	Autres recettes	14 329,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 329,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	48 262,83 €	0,00 €	0,21 €	0,21 €	0,00 €	17 009,08 €	31 253,54 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	386 071,90 €	0,00 €	0,21 €	0,21 €	54 954,73 €	31 338,42 €	161 013,54 €	101 581,00 €	37 184,00 €
16874	Avance remboursable du budget principal	316 001,02 €	136 511,11 €	82 676,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	240 703,00 €	0,00 €
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	240 703,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	240 703,00 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	556 704,02 €	136 511,11 €	82 676,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	240 703,00 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES	942 775,92 €	136 511,11 €	82 676,21 €	0,21 €	54 954,73 €	31 338,42 €	161 013,54 €	342 284,00 €	37 184,00 €

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,


Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Par délégation du Président
Le Directeur Général des Services

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 13 - Séance du 6/04/2022 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

Date de publication :

Le Président,


J. LHEUREUX




Emmanuel COTTIN

Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20220406-220406-13-DE
Date de télétransmission : 08/04/2022
Date de réception préfecture : 08/04/2022